

FAScicule

2024-2025

SOMMAIRE

REGROUPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET DES ÉCOLES EN TROIS SECTEURS	5
DIRECTRICES ET DIRECTEURS.....	5
SECTEUR 1 : LETTRES ET SCIENCES HUMAINES.....	5
SECTEUR 2 : SCIENCES SOCIALES ET PSYCHOLOGIE	5
SECTEUR 3 : SCIENCES.....	5
COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS.....	6
ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES	6
ASSEMBLÉE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (AFAS)	8
CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CONFAS).....	9
QUORUM	9
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CEFAS)	12
QUORUM	13
COMITÉ DE SÉLECTION DE L'INSIGNE DU MÉRITE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CIMFAS)	14
SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTUDE DES CAS DE PLAGIAT OU DE FRAUDE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS (SCP-CEFAS)	15
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE LA FAS.....	16
COMITÉ CONJOINT DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CCFAS).....	16
COMITÉ DES ÉLECTIONS ET DES CANDIDATURES (CÉLCAN).....	17
COMITÉ DES ÉTUDES (COÉT)	18
COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (COÉTSUP).....	19
COMITÉ DES NOMINATIONS (CONOM)	20
COMITÉ DE LA PLANIFICATION (COPLAN).....	21
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES	24
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES ASIATIQUES.....	25
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES.....	26
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE DE LANGUES (COCL).....	27
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES ET INTERFACULTAIRES DE 1 ^{er} CYCLE.....	28

Comités de programmes facultaires	28
Comités de programmes interfacultaires	31
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES, INTERFACULTAIRES ET CONJOINTS – ÉTUDES SUPÉRIEURES	33
Comités de programmes facultaires	33
Comités de programmes interfacultaires et de programmes conjoints	35
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES BIDISCIPLINAIRES	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN COMMUNICATION ET POLITIQUE 1 ^{er} CYCLE	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUE.....	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCONOMIE ET POLITIQUE.....	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCRITURE DE SCÉNARIO ET CRÉATION LITTÉRAIRE.....	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES ALLEMANDES ET HISTOIRE.....	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES CLASSIQUES ET ANTHROPOLOGIE.....	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN HISTOIRE ET ÉTUDES CLASSIQUES	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE ANGLAISE ET FRANÇAISE.....	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET LINGUISTIQUE....	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET PHILOSOPHIE	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET ÉCONOMIE.....	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHILOSOPHIE ET ÉTUDES CLASSIQUES.....	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHYSIQUE ET INFORMATIQUE	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE.....	40
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN SCIENCE POLITIQUE ET PHILOSOPHIE.....	40
COMITÉ DU PROGRAMME DE TRADUCTION, TROISIÈME LANGUE.....	40
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE (AU).....	41
COMPOSITION.....	41
DURÉE DU MANDAT.....	41
LISTE DES MEMBRES	41
OFFICIERS DE LA FAS SIÉGEANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES (COMET)	42
COMPOSITION.....	42

NOTE AU LECTEUR

Cette brochure présente la liste des membres ainsi que les principes de composition et le mandat des comités de la Faculté des arts et des sciences.

Nous vous remercions de signaler toute inexactitude et d'acheminer toute suggestion au Bureau du secrétaire de Faculté en vue d'améliorer les éditions ultérieures.

Les références aux délibérations des instances ne correspondent pas nécessairement à des citations directes car souvent la clarté exige que l'on paraphrase au lieu de reproduire un texte officiel hors contexte.

Une mise à jour de ce document est faite régulièrement. Elle est disponible sur [MonUdeM](#).-

REGROUPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET DES ÉCOLES EN TROIS SECTEURS

DIRECTRICES ET DIRECTEURS

SECTEUR 1 : LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Départements, Institut et Centres (10)	Directrices / Directeurs	Fin de mandat
Études religieuses	Jean-François ROUSSELLE	2028-05-31
Histoire	Olivier HUBERT	2028-05-31
Histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	Bernard PERRON	2026-05-31
Linguistique et traduction	Patrick DROUIN	2027-05-31
Littératures de langue française	Jacques Y. PERREAULT*	2025-05-31
Littératures et langues du monde	Manuel MEUNE	2028-05-31
Philosophie	Christian LEDUC	2026-05-31
Centre d'études classiques	Christian RASCHLE (HST)	2027-05-31
Centre d'études asiatiques	Dominique CAQUETTE	2025-05-31
Centre d'études médiévales	Gabriele GIANINNI (LLF)	2027-05-31

SECTEUR 2 : SCIENCES SOCIALES ET PSYCHOLOGIE

Départements (8)	Directrices / Directeurs	Fin de mandat
Anthropologie	Julien RIEL-SALVATORE	2026-05-31
Bibliothéconomie et sciences de l'information	Lyne DA SYLVA	2027-05-31
Communication	Chantal BENOÎT-BARNÉ	2027-05-31
Démographie et sciences de la population	Lisa DILLON	2027-05-31
Psychologie	Michelle MCKERRAL	2027-05-31
Science politique	Frédéric MÉRAND	2026-05-31
Sciences économiques	Jean PROULX*	2025-05-31
Sociologie	Marianne KEMPENEERS	2025-05-31

Écoles (4)	Directrices / Directeurs	Fin de mandat
Criminologie	Samuel TANNER	2025-05-31
Psychoéducation	François COOREN*	2025-05-31
Relations industrielles	Vincent ROUSSEAU	2028-05-31
Travail social	Marie-Andrée POIRIER	2025-05-31

SECTEUR 3 : SCIENCES

Départements (6)	Directrices / Directeurs	Fin de mandat
Chimie	Jean-François MASSON	2027-05-31
Géographie	Julie TALBOT	2026-05-31
Informatique et recherche opérationnelle	Sylvie HAMEL	2025-05-31
Mathématiques et statistique	Marlène FRIGON	2025-05-31
Physique	Nicole ST-LOUIS	2025-05-31
Sciences biologiques	Annie ANGERS	2028-05-31

* *directrice ou directeur intérimaire*

COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS

ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

COMPOSITION (Charte de l'Université, [article 31](#) ; Articles [1.02](#), [1.04](#), [31.01](#) et [37.06](#) des *Statuts*)

L'assemblée de département se compose de :

- a) tous les professeurs de carrière et les professeurs sous octroi du département¹ ;
- b) deux chargés de cours dans les départements comptant au moins dix chargés de cours. Ces deux personnes sont élues par et parmi les chargés de cours du département, à la suite d'un scrutin électronique. Leur mandat est de deux ans, renouvelable.
- c) étudiants élus par l'ensemble des étudiants des trois cycles d'études du département réunis en assemblée; leur nombre ne dépasse pas le tiers du nombre des professeurs dudit département, sans jamais excéder douze. L'assemblée des étudiants est convoquée par l'association étudiante représentative ou, à défaut de telle association, par le conseil représentant les étudiants prévu à l'article 37.01 des statuts ou, à défaut, par le directeur. Cette disposition ne s'applique qu'aux départements qui sont un lieu de rattachement d'étudiants. Pour les autres, le conseil de faculté peut décider qu'une assemblée de département pourra comprendre des étudiants dont il détermine le nombre, la qualité et les modalités de nomination.
- d) les professeurs invités, les professeurs associés, les chargés de cours et toute autre personne désignée par les règlements de l'université peuvent être invités à participer à ses délibérations, mais sans droit de vote.

Seuls les membres désignés en vertu de l'alinéa a) traitent des questions relatives à la carrière des professeurs et des chercheurs.

Le directeur de département préside l'assemblée de département. Il la convoque au moins une fois par année et chaque fois que lui-même ou le doyen le juge opportun, ou qu'au moins le quart de ses membres en fait la demande par écrit pour des motifs énoncés dans celle-ci.

ATTRIBUTIONS (Article [34.01](#) des *Statuts*, Article 11 de l'[Annexe A](#) des *Statuts*)

Toute assemblée de département de la Faculté des arts et des sciences :

- a) après avoir consulté le comité des études, adopte un règlement pédagogique particulier, sous réserve d'une délégation de pouvoirs consentie conformément à l'article 14 de la charte, et le transmet pour approbation au conseil de la Faculté, que le règlement porte sur les études de premier cycle ou sur les études supérieures;
- b) établit les critères d'engagement des chargés de cours et des chargés d'enseignement; ces critères doivent être compatibles avec les normes et critères établis par l'assemblée universitaire.
- c) après avoir consulté le comité des études, adopte les programmes de baccalauréats spécialisés unidisciplinaires et les sujets majeurs et mineurs dans la discipline du département et les transmet pour approbation au conseil de la Faculté des arts et des sciences;
- d) après avoir consulté le comité des études, adopte les programmes des deuxième et troisième cycles dans la discipline du département ou les programmes interdisciplinaires de cycles supérieurs auxquels le département est partie et les transmet pour approbation au conseil de la Faculté;
- e) après avoir consulté le comité des études, donne son avis lors de l'élaboration des autres programmes qui concernent le département;

¹ Incluant les chercheurs, les chargés d'enseignement et les attachés de recherche du département. En vertu de l'article 37[.06] des Statuts, pour les fins de l'exercice des droits politiques, les attachés de recherche du département sont assimilés aux chargés d'enseignement. Ils ne participent cependant pas aux délibérations concernant une décision qui confère la permanence. (Réf. : Secrétariat général, Université de Montréal. *Recueil officiel, règlements, directives, politiques et procédures*, « Document d'information sur les droits politiques des membres du personnel enseignant », Numéro 50.27 (article 2.1 'Assemblée de département'), 19 novembre 2002.)

- f) participe à la nomination du directeur de département conformément à l'article 28.12 des statuts de l'université;
- g) est consultée par le directeur de département sur la préparation du budget et informée par lui, après son adoption, de la répartition des crédits d'immobilisation et de fonctionnement entre les divers postes budgétaires;
- h) adopte tout règlement concernant sa régie interne;
- i) donne son avis sur l'orientation de l'enseignement dans le département;
- j) fait toute recommandation concernant le département.

PROCÉDURE DES RÉUNIONS

Les réunions de l'assemblée de département se font conformément à la procédure décrite dans le *Guide de procédure des assemblées délibérantes*. La rédaction et la conservation des procès-verbaux doivent respecter la *Directive relative à la création et à la conservation des procès-verbaux et des dossiers-séances des organismes de l'Université (Recueil officiel, Directive numéro 40.26)*.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le quorum est le tiers des membres.

ASSEMBLÉE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (AFAS)

COMPOSITION ([Charte de l'Université, article 30](#) ; Articles [1.04](#), [30.01](#), [30.02](#) et [37.06](#) des *Statuts*)

L'assemblée de faculté se compose des professeurs de carrière et professeurs sous octroi de la faculté [incluant les chargés d'enseignement, les chercheurs et les attachés de recherche²].

Le doyen préside l'assemblée de faculté et la convoque chaque fois qu'il le juge à propos ou qu'au moins le quart de ses membres en fait la demande par écrit pour des motifs énoncés dans celle-ci. Le secrétaire de la faculté agit comme secrétaire d'assemblée.

ATTRIBUTIONS (Articles [19.01](#), [29.02](#), [29.03](#), [30.03](#) et [37.05](#) des *Statuts*)

L'assemblée de faculté :

- a) donne son avis sur l'orientation de l'enseignement dans la faculté ;
- b) fait toute recommandation concernant la faculté ;
- c) participe à la nomination du doyen conformément l'article [28.01](#) ;
- d) adopte tout règlement concernant sa régie interne ;
- e) donne son avis sur toute modification des statuts facultaires de sa faculté ;
- f) élit dix-sept professeurs de carrière ou professeurs sous octroi à l'Assemblée universitaire, sept représentants au Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, et des professeurs en nombre égal aux deux tiers du nombre des membres d'office au Conseil de la Faculté des arts et des sciences ;]

[L'Assemblée a décidé que les consultations c) et élections f) se font sous forme d'un scrutin électronique.]

QUORUM (Articles [50.09](#) et [50.08](#) des *Statuts* ; CU-456-8)

Le quorum est de 100 personnes.

Une élection prévue par les présents statuts n'est valide que si au moins le tiers des membres habilités à voter y ont participé. Cependant, dans le cas des assemblées de la Faculté des arts et des sciences, la participation de cent (100) membres suffit.

² Secrétariat général, Université de Montréal. *Recueil officiel, règlements, directives, politiques et procédures*, « Document d'information sur les droits politiques des membres du personnel enseignant », Numéro [50.27](#) (article 2.2 'Assemblée de faculté'), 19 novembre 2002.

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CONFAS)

COMPOSITION (Article 5 de l'Annexe A des Statuts, Article 29.01 f) des Statuts ; CONFAS-726,2244 et CONFAS-377-3 ; G.O.Q., 72-02-19, 85-11-30 et 96-02-24)

Malgré l'article 29.01, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences se compose des personnes suivantes :	[61]
a) le doyen, le ou les vice-doyens et le secrétaire de la faculté ;	[7]
b) les directeurs de chacun des départements ;	[25]
c) professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de faculté en nombre égal aux deux tiers du nombre des membres d'office; ³	[21]
d) trois étudiants nommés par le conseil représentant les étudiants prévus à l'article 37.01 des statuts de l'université ;	[3]
e) trois chargés de cours [élus par et parmi les chargés de cours de la faculté] ;	[3]
f) un diplômé de la faculté nommé par le conseil représentant les diplômés ;	[1]
g) un membre du personnel de soutien de la faculté nommé par le conseil représentant le personnel comme prévu à l'article 37.04 des statuts de l'université.	[1]

[Les responsables de programmes facultaires peuvent assister aux séances du CONFAS à titre d'observateurs.]

[Le cas échéant, les vice-doyens associés assistent aux séances du CONFAS à titre d'observateurs.]

Dans le calcul du nombre de postes réservés aux membres élus, tout reste est arrondi à l'unité supérieure.

On ne peut élire au conseil plus de deux professeurs de carrière ou professeurs sous octroi du même département, ni plus d'un étudiant du même département.

Seuls les membres désignés en vertu des alinéas a), b) et c) siègent pour traiter des questions relatives à la carrière des professeurs et des chercheurs.

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des Statuts)

Le mandat des membres des conseils de faculté autres que les membres d'office est de trois ans renouvelable consécutivement une fois.

La durée d'un intérim est d'au plus six mois, renouvelable consécutivement une seule fois.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le quorum est le tiers des membres. [21]

³ Incluant les chercheurs, les chargés d'enseignement et les attachés de recherche du département. En vertu de l'article 37[.06] des Statuts, pour les fins de l'exercice des droits politiques, les attachés de recherche du département sont assimilés aux chargés d'enseignement. Ils ne participent cependant pas aux délibérations concernant une décision qui confère la permanence. (Réf. : Secrétariat général, Université de Montréal. *Recueil officiel, règlements, directives, politiques et procédures*, « Document d'information sur les droits politiques des membres du personnel enseignant », Numéro 50.27 (article 2.3.3 'Conseil de faculté de la FAS'), 19 novembre 2002.)

Le conseil de la Faculté des arts et des sciences :

- a) après avoir consulté le comité de coordination des études, adopte tous les programmes multi et interdisciplinaires et les transmet pour approbation à la commission des études;
- b) après avoir consulté le comité de coordination des études, approuve les programmes des baccalauréats spécialisés unidisciplinaires et les programmes unidisciplinaires de cycles supérieurs et les transmet pour approbation à la commission des études;
- c) après avoir consulté le comité de coordination des études, adopte le règlement pédagogique de la faculté et le transmet pour approbation à la commission des études;
- d) après avoir consulté le comité de coordination des études, approuve le règlement pédagogique particulier de chacun des départements, qu'il porte sur un programme de premier cycle ou de cycles supérieurs, et le transmet pour approbation à la commission des études;
- e) recommande au conseil de conférer les grades et de décerner les diplômes ou certificats;
- f) fait aux corps universitaires compétents toute recommandation concernant la création, la fusion ou la suppression de départements de la faculté;
- g) établit les besoins prioritaires de la faculté et fait à cet égard les recommandations appropriées;
- h) est consulté sur toute nouvelle répartition de crédits que le doyen peut faire entre les départements et services de la faculté;
- i) consulte l'assemblée de faculté, les assemblées de département et le comité de coordination des études chaque fois qu'il le juge à propos;
- j) recommande au doyen toute mesure qu'il juge utile à la régie interne de la faculté;
- k) adopte tout règlement concernant sa régie interne.

MEMBRES DU CONFAS

	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
	2	psychologie	<i>vice-doyenne</i>
	3	sciences biologiques	2028-05-31
P	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
	2	communication	2027-05-31
P	2	sociologie	2026-05-31
	1	histoire	<i>vice-doyen et secrétaire de Faculté</i>
	1	philosophie	<i>doyen</i>
d	1	philosophie	2025-05-31
cc	1	Linguistique et traduction	2027-05-31
P	2	anthropologie	2025-05-31
P	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	2027-05-31
	2	psychoéducation	2025-05-31
P	3	physique	2026-05-31
é	2	science politique	2025-04-30
d	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2027-05-31
cc	3	sciences biologiques	2027-05-31
P	2	criminologie	2026-05-31
	2	démographie et sciences de la population	2027-05-31
P	1	études religieuses	2026-05-31
P	3	mathématiques et statistiques	2027-05-31
	1	linguistique et traduction	2027-05-31
P	3	sciences biologiques	2026-05-31
cc	2	travail social	2027-05-31
P	3	informatique et recherche opérationnelle	2026-05-31
	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
P	2	psychoéducation	2026-05-31
P	2	communication	2027-05-31
P	3	physique	2025-05-31
	3	informatique et recherche opérationnelle	2025-05-31
	1	histoire	2028-05-31
P	2	psychologie	2026-05-31
	2	sociologie	2025-05-31
P	1	littératures de langue française	2027-05-31
	1	philosophie	2026-05-31
P	1	études religieuses	2026-05-31
	3	chimie	2027-05-31
	2	psychologie	2027-05-31
	2	science politique	2026-05-31
	1	littératures et langues du monde	2028-05-31
	2	science politique	<i>vice-doyen</i>
	2	psychoéducation	<i>vice-doyenne</i>
	1	littératures de langue française	2025-05-31
	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	2026-05-31
P	2	psychoéducation	2026-05-31
	2	travail social	2025-05-31
P	3	sciences biologiques	2025-05-31
	2	sciences économiques	2025-05-31
é	2	science politique	2025-04-30
	2	anthropologie	2026-05-31
	2	relations industrielles	2028-05-31
	1	études religieuses	2028-05-31
	3	informatique et recherche opérationnelle	<i>vice-doyen</i>
P	1	histoire	2025-05-31
P	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2026-05-31
	3	chimie	<i>vice-doyenne</i>
	3	physique	2025-05-31
P	3	informatique et recherche opérationnelle	2026-05-31
	3	géographie	2026-05-31
	2	criminologie	2025-05-31
é	3	sciences biologiques	2025-04-30
psa	3	chimie	2025-05-31

^d diplômé^é étudiant

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CEFAS)

MANDAT ([Article 9 de l'Annexe A des Statuts](#); G.O.Q., 72-02-19, 87-07-04, 96-02-24 et 07-07-28 ; CONFAS-2.2, 99.2, 105, 1130, 1132, 1577, 2061 et 233-7)

Le comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences exerce les pouvoirs qui lui sont délégués conformément à l'[article 14 de la charte](#). Le CONFAS a délégué au CEFAS les pouvoirs suivants :

1. Le pouvoir d'approuver le règlement pédagogique particulier de chacun des départements, dans la mesure où il se rapporte aux études de premier cycle, et de le transmettre pour approbation à la Commission des études.
2. Le pouvoir d'adopter [ou d'approuver] les modifications d'un programme affectant substantiellement le contenu ou la juridiction d'au maximum vingt pour cent des crédits du programme (jusqu'à 6 crédits pour le programme d'une mineure, jusqu'à 12 crédits pour le programme d'une majeure et jusqu'à 18 crédits pour le programme spécialisé de trois ans). Le pouvoir d'adopter [ou d'approuver], en cas d'urgence, des modifications aux programmes ne dépassant pas le tiers du programme concerné (30 crédits pour un programme spécialisé de trois ans, 20 crédits pour une majeure et 10 crédits pour une mineure). Le CEFAS fera obligatoirement rapport au CONFAS de ces modifications.
3. Le pouvoir d'adopter la création de cours de service de niveau premier cycle destinés à d'autres facultés que la FAS et de les transmettre pour approbation à la Commission des études.
4. Le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université la répartition du budget de la Fondation Paulhus.
[...]
5. Le pouvoir d'assumer, en cas d'urgence, les pouvoirs du CONFAS énumérés ci-après si, lors d'une réunion dûment convoquée du CONFAS pour statuer sur une ou des affaires urgentes, le quorum du CONFAS n'est pas atteint et si le CEFAS après consultation des membres présents du CONFAS en reconnaît le caractère d'urgence :
 - [...]
 - [approuver] les modifications aux programmes d'études,
 - adopter les recommandations de comités de la FAS,
 - donner un avis concernant l'attribution de doctorats honorifiques.
6. Le pouvoir d'étudier à la demande du doyen toute question d'intérêt général pour la Faculté et de faire rapport lorsqu'il y a lieu au CONFAS.
7. Pour un temps limité, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'Assemblée universitaire ait modifié son règlement sur les nominations et les promotions à la FAS dans le sens des propositions acceptées par le CONFAS à ce sujet, lors de sa réunion du 28 mars 1973, le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université l'attribution aux membres du personnel enseignant de la FAS de congés « senior », de congés sans traitement, de congés avec solde partielle, et de congés de perfectionnement.
8. Le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université de conférer les grades, de décerner les diplômes ou certificats, selon l'[article \[8 e\] de l'Annexe A des Statuts](#), et le pouvoir d'attester, en vue de l'octroi éventuel de grades dits multifacultaires, que des étudiants ont complété certains programmes d'études.
9. Le pouvoir, que confère [au CONFAS] l'[article 28.12 des Statuts](#), de recommander la nomination des directeurs de département [et, par voie de conséquence, celui de recommander de prendre acte de la démission des directeurs de départements].
10. Le pouvoir que lui confère l'[article 27.06 des Statuts](#) de proposer une sanction à l'endroit d'un professeur ou d'être consulté avant l'imposition d'une sanction à un professeur, et le pouvoir que lui confère l'[article 27.11 des Statuts](#) d'imposer à un étudiant une sanction prévue à un règlement de faculté, département, institut ou école.
11. Le pouvoir de nommer membres du comité de nomination d'un directeur de département de la Faculté deux membres de l'Assemblée de Faculté ne faisant pas partie du département concerné ([Article 3 de l'Annexe A des Statuts](#)).

Le Comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences [...] se compose des personnes suivantes : [15]

le doyen, le ou les vice-doyens et le secrétaire de la Faculté ; [7]

un nombre de membres élus égal à celui des membres d'office ; ceux-ci sont élus par le Conseil de la Faculté parmi ses membres et leur mandat se termine en même temps que leur mandat comme membres du Conseil ; [7]

[Lorsque le nombre de membres d'office du Comité exécutif est pair (8), il est recommandé de nommer quatre professeurs et quatre directeurs à titre de membre élu pour compléter la composition du comité.]

[Lorsque le nombre de membres d'office du Comité exécutif est impair (7), il est recommandé de nommer un professeur de plus que le nombre de directeurs à titre de membre élu pour compléter la composition du comité.]

[un membre étudiant.] [1]

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des Statuts; G.O.Q. 72-02-19, 87-07-04, 96-02-24, 07-07-28)

Le mandat des membres se termine en même temps que leur mandat comme membres du CONFAS.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

La majorité des membres. [8]

LISTE DES MEMBRES

	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen</i>
ACHILLE, Marie	2	psychologie	<i>vice-doyenne</i>
BOUCHARD, Carl	1	histoire	<i>vice-doyen et secrétaire de Faculté</i>
^P CÔTÉ, Michel	3	physique	2026-05-31
^d DA SYLVA, Lyne	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2027-05-31
^P DECARY-HÉTU, David	2	criminologie	2026-05-31
^d FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
^P LÉTOURNEAU, Anne	1	études religieuses	2026-05-31
MONTPETIT, Éric	2	science politique	<i>vice-doyen</i>
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	<i>vice-doyenne</i>
SAHRAOUI, Houari	3	informatique et recherche opérationnelle	<i>vice-doyen</i>
SCHMITZER, Andreea	3	chimie	<i>vice-doyenne</i>
^d ST-LOUIS, Nicole	3	physique	2025-05-31
^P SYRIANI, Eugène	3	informatique et recherche opérationnelle	2026-05-31
^é TEBOUL, Ness	3	sciences biologiques	2025-04-30

^d directeur ^é étudiant ^P professeur

COMITÉ DE SÉLECTION DE L'INSIGNE DU MÉRITE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CIMFAS)

L'Insigne du mérite est une distinction décernée par la Faculté des arts et des sciences pour souligner l'œuvre remarquable de personnalités nationales ou internationales qui se sont brillamment illustrées au cours de leur carrière, dans le cadre d'un projet exceptionnel ou par leur contribution à la société et dont le rayonnement est rattaché à l'un des champs disciplinaires de la Faculté des arts et des sciences. Cette distinction peut également être accordée à des personnes qui ont apporté, à quelque titre que ce soit, une contribution importante au développement de la Faculté des arts et des sciences.

L'Insigne du mérite est une plaque.

L'Insigne du mérite de la FAS est remis lors d'une des cérémonies de collation des grades de la FAS ou à tout autre moment pertinent, le cas échéant.

MANDAT (CEFAS-562-7)

Élaborer les critères et les conditions d'attribution de l'Insigne du mérite ; les réviser, le cas échéant.

Recevoir ou émettre des propositions de candidatures, analyser le dossier de chaque candidat, présenter un récipiendaire au CEFAS pour agrément, avec l'approbation du doyen.

COMPOSITION (CEFAS-562-7)

Le Comité de sélection pour l'Insigne du mérite relève du Comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences (CEFAS). Il est formé des sept membres suivants :

- a) le doyen ou son représentant ;
- b) six membres nommés par le CEFAS dont trois parmi les directeurs de départements de la FAS et trois parmi les professeurs de la Faculté.

Le Comité est présidé par le doyen ou son représentant.

Le Comité siège au moins une fois par année.

Le secrétaire de Faculté agit comme secrétaire.

DURÉE DU MANDAT (CEFAS-562-7)

Les membres du Comité sont nommés pour un mandat de trois ans.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen</i>
HAMEL, Sylvie (dir.)	3	informatique	2025-05-31
TANNER, SAMUEL (dir.)	2	criminologie	2025-05-31
BELLOT, Céline (prof.)	2	travail social	2026-05-31
L'HOMME, Marie-Claude (prof.)	1	linguistique et traduction	2026-05-31
N. (dir.)			
N. (prof.)			

SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTUDE DES CAS DE PLAGIAT OU DE FRAUDE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS (SCP-CEFAS)

COMPOSITION (CEFAS-472-4)

Ce comité est composé du secrétaire de Faculté, d'un [professeur élu] membre du CEFAS, ainsi que d'un étudiant. Le professeur [membre] sera choisi [de préférence] en fonction du secteur qu'il représente selon la provenance des cas de plagiat soumis au comité.

L'adjoint du secrétaire de Faculté (président) assiste à titre de membre observateur avec voix consultative. Il agit à titre de secrétaire du SCP-CEFAS.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres se termine en même temps que leur mandat comme membres du CEFAS.

LISTE DES MEMBRES

	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, CARL	1	histoire	vice-doyen et secrétaire de Faculté
é TEBOUL, Ness	3	sciences biologiques	2025-04-30
<i>Un membre du CEFAS</i>			

MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE LA FAS

COMITÉ CONJOINT DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CCFAS)

MANDAT (Article 31.03 des *Statuts*, CONFAS-360-8)

Le mandat du comité conjoint [de la Faculté des arts et des sciences] est d'étudier toute question intéressant les étudiants [de la] Faculté qu'elle soit soumise par le doyen, le conseil de la faculté ou l'association des étudiants de la faculté et d'adresser ses recommandations au doyen, au conseil de faculté et à l'association des étudiants de la faculté, selon le cas.

COMPOSITION (Article 31.03 des *Statuts*, CONFAS-360-8)

Le CCFAS est présidé par un membre du Conseil de la faculté désigné par le doyen.

Il se compose, en outre, de deux professeurs de carrière ou professeurs sous octroi nommés par le CONFAS [sur recommandation du CÉLCAN] et de trois étudiants nommés par le conseil représentant les étudiants.

[Le directeur du Bureau du doyen assiste à titre de membre observateur avec voix consultative. Il agit à titre de secrétaire du CCFAS.]

NOTE – Un professeur ne peut être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (Article 31.03 des *Statuts*)

Le mandat des membres du CCFAS est d'au plus trois années consécutives.

QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le tiers des membres. [2]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
			<i>vice-doyen et président</i>
P BOUCHARD, Carl	1	histoire	
P HLAVACEK-LARRONDO, Julie	3	physique	2027-05-31
P LAREAU, François	1	linguistique et traduction	2025-05-31
é OUELLETTE, Isabelle	2	relations industrielles	2025-04-30
é PIOTROWSKY, Mary	2	science politique	2025-04-30
é TEBOUL, Ness	3	sciences biologiques	2025-04-30
é <i>étudiant</i>	P	<i>professeur</i>	

COMITÉ DES ÉLECTIONS ET DES CANDIDATURES (CÉLCAN)

Le CÉLCAN est né de la fusion du Comité des élections de la FAS et du Comité des candidatures.

MANDAT (Articles 19.01 e) et F); 34.01 d); et 5 c), e) et g) de l'Annexe A; des *Statuts* de l'Université de Montréal, AFAS 5, CONFAS-306-7.1, CONFAS-360-8.)

1. proposer au CONFAS le nom de personnes aptes à faire partie des divers comités du CONFAS ainsi que des organismes de l'Université qui comprennent parmi leurs participants des membres nommés par le CONFAS ;
2. proposer au CONFAS une politique générale quant à la composition de ces comités ;
3. lorsqu'il établit des candidatures à ces comités [CCFAS, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH],
 - s'assurer que les secteurs (tels que définis aux recommandations 24, 25 et 26 du rapport de la Commission du bilan) et les unités académiques soient adéquatement représentés aux divers comités, en tenant compte de la provenance du président du comité,
 - donner la préférence à des collègues provenant d'unités académiques qui, dans le passé n'ont été que peu ou pas représentés,
 - voir à ce qu'un professeur ne puisse à la fois être membre de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH,
4. consulter les présidents de comités lorsqu'ils établissent la liste de candidatures à étudier pour combler les vacances qui surviennent ;
5. recevoir les résultats [d'appels de candidatures et de scrutins menés auprès des membres de l'AFAS, des chargés de cours et du personnel de soutien administratif pour le COÉT, COÉTSUP,] CONFAS, le CONFESP et l'AU ;
6. voir à la divulgation des résultats en ne révélant que le nom des personnes qui, au jugement du Comité, ont recueilli un nombre significatif de voix ;
7. s'assurer de la diffusion du nom des candidats élus.

COMPOSITION

Outre le président (secrétaire de la Faculté), le CÉLCAN est composé de six membres élus par et parmi les membres professeurs du CONFAS représentant les trois secteurs de la FAS (deux professeurs pour chaque secteur).

L'adjoint du secrétaire de Faculté assiste à titre de membre observateur avec voix consultative. Il agit à titre de secrétaire du CÉLCAN.

NOTE – Un professeur ne peut être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres du Comité des élections et des candidatures est d'au maximum trois ans ou prend fin au moment où leur mandat au CONFAS se termine.

QUORUM

Le quorum est fixé à la majorité simple.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, Carl	1	histoire	<i>secrétaire de Faculté</i>
BURKE, Ariane	2	anthropologie	2025-05-31
BÉLAIR, Jacques	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
DIMITROVA, Diana	1	études religieuses	2026-05-31
HAMDAN, Ahmad	3	physique	2025-05-31
GAGNÉ, Karine	2	psychoéducation	2026-05-31
SAUVÉ, Jean-Sébastien	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2026-05-31

COMITÉ DES ÉTUDES (COÉT)

MANDAT (Article 34.01 des *Statuts*, Articles 8 et 9 de l'Annexe A des *Statuts*, CONFAS-170.1, 1196, et 1234)

Le COÉT fait les études nécessaires et les recommandations appropriées pour que le Conseil puisse exercer les pouvoirs prévus aux articles 8 et 9 de l'Annexe A des *Statuts*.

[Il exerce] les fonctions du Comité des études, tel que défini à l'article 34.01 des *Statuts* [:] Le Comité donne son avis au Conseil de la Faculté sur tout projet d'élaboration, de modification de programme d'étude et de modification du Règlement pédagogique.

[Il exerce aussi le mandat autrefois dévolu au Comité de l'éducation permanente :] À la demande du Conseil de la FAS, de la direction de la Faculté ou de sa propre initiative, [il] fait des recommandations au Conseil de la Faculté sur toute question relative aux objectifs que doit poursuivre la Faculté en matière d'éducation continue et sur les moyens à prendre pour les réaliser. En ce domaine, [il] sert aussi de comité avisé auprès [...] du COPLAN (Comité de la planification) et de la direction de la Faculté.

COMPOSITION (Article 34.01 des *Statuts*, CONFAS-170.1, 1177, 1234, 1498, CONFAS-306-7.1)

Les conseils de faculté déterminent la composition des comités des études; ces comités comprennent au moins huit et au plus treize membres, soit :

- a) le doyen [ou son représentant] qui en est le président ;
- b) au moins trois étudiants de premier cycle de la faculté ;
- c) au moins trois professeurs de carrière ou professeurs sous octroi;
- d) deux chargés de cours [élus par scrutin électronique, par et parmi les chargés de cours de la faculté] ;
- e) au plus deux diplômés de la faculté [nommés par le Comité des études] qui n'y sont ni étudiants, ni professeurs, ni chargés de cours.

L'adjoint au vice-doyen aux études ainsi que le directeur académique du SAFIRE, ou son représentant, assistent à titre de membres observateurs avec voix consultative. L'adjoint au vice-doyen agit comme secrétaire.

NOTE – Un professeur ne peut être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des *Statuts*, CONFAS-170.1, 1177, 1234, 1498 et article 34.01 des *Statuts*)

Le mandat des membres du Comité est d'au plus trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le tiers des membres. [4]

LISTE DES MEMBRES	SECTEUR	DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ	FIN DU MANDAT
ACHILLE, Marie	2	psychologie	<i>vice-doyenne et présidente</i>
BIGNAMI, Simona	2	démographie et sciences de la population	2027-05-31
^c DUPONT, Nathalie	2	travail social	2027-05-31
FAMELIS, Michalis	3	informatique et recherche opérationnelle	2025-05-31
GAUTHIER, Sonia	2	travail social	2026-05-31
GENEQUAND, Philippe	1	histoire	2025-05-31
^é GUILLERY, Lucille	2	relations industrielles	2025-04-30
LAPOINTE, Martine-Emmanuelle	1	littératures de langue française	2025-05-31
^é LEMAY, Jordan	2	criminologie	2025-04-30
PFLIEGER, Jean-François	3	sciences biologiques	2026-05-31
^é TEBOUL, Ness	3	sciences biologiques	2025-04-30
^c N.			

^c chargé de cours

^é étudiant

COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (COÉTSUP)

MANDAT (Article 34.01 des Statuts, Articles 8 et 9 de l'Annexe A des Statuts, CONFAS-264-5.1)

Le COÉTSUP exerce les fonctions du Comité des études. Le Comité donne son avis au Conseil de Faculté sur tout projet d'élaboration, de modification de programme d'étude et de modification du *Règlement pédagogique*, pour que le Conseil puisse exercer les pouvoirs prévus aux articles 8 et 9 de l'Annexe A des Statuts.

[Il] a aussi le mandat de faire des recommandations propres à faciliter le maintien et le développement de perspectives multidisciplinaires et il lui revient d'entretenir les relations avec les autres facultés au niveau des études supérieures.

COMPOSITION (Article 34.01 des Statuts, CONFAS-264-6.2)

Les conseils de faculté déterminent la composition des comités des études ; ces comités comprennent au moins huit et au plus treize membres, soit :

- a) le doyen [ou son représentant] qui en est le président ;
- b) au moins trois étudiants de cycles supérieurs de la faculté ;
- c) au moins trois professeurs de carrière ou professeurs sous octroi;
- d) deux chargés de cours [élus par scrutin électronique, par et parmi les chargés de cours de la faculté] ;
- e) au plus deux diplômés de la faculté [nommés par le Comité des études] qui n'y sont ni étudiants, ni professeurs, ni chargés de cours.

Un adjoint au vice-doyen aux études ainsi que le vice-doyen à la recherche, ou son représentant, assistent à titre de membres observateurs avec voix consultative. L'adjoint au vice-doyen agit comme secrétaire.

NOTE – Un professeur ne peut être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des Statuts, CONFAS-264-5.1 et article 34.01 des Statuts)

Le mandat des membres est d'au plus trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le tiers des membres. [4]

LISTE DES MEMBRES	SECTEUR	DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ	FIN DU MANDAT
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	vice-doyenne et présidente
BLENNEMANN, Gordon	1	histoire	2027-05-31
^c BOIVIN, Mathieu	1	FAS-dir (récits et médias autoch.; études autoch.)	2027-05-31
^é CHAMPION, Bettina	2	communication	2025-04-30
^é CLAVETTE, Francis	3	mathématiques et statistique	2025-04-30
CÔTÉ-BOUCHER, Karine	2	criminologie	2026-05-31
DRAPEAU, Michelle	2	anthropologie	2027-05-31
DUBOIS, Frédérique	3	sciences biologiques	2027-05-31
PELLERIN, Christian	3	chimie	2027-05-31
PICHÉ, David	1	philosophie	2026-05-31
^é THÉRIAULT, Simon	3	biologie	2025-04-30
^c N.			

^c chargé de cours

^é étudiant

COMITÉ DES NOMINATIONS (CONOM)

MANDAT (Article 29.07 des Statuts, Articles 1 et 10 de l'Annexe A des Statuts, CONFAS 99.1, 99.3 et 1196)

Ce comité exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil de la faculté avec l'autorisation du conseil, conformément à l'article 14 de la Charte.

Le CONOM a pour mandat de recommander au Conseil de l'Université la nomination du personnel enseignant. De plus, le CONOM a le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université :

- a) le détachement d'un membre du personnel enseignant d'un département de la FAS à des fonctions académiques ou administratives à l'intérieur de l'Université,
- b) la mise à la retraite anticipée, à la demande de l'intéressé, d'un membre du personnel enseignant de la FAS,
- c) la modification de statut (plein temps à demi-temps, ou demi-temps à plein temps) d'un membre du personnel enseignant de la FAS.

Le CONOM a aussi le pouvoir de recommander de prendre acte de la démission d'un membre du personnel enseignant.

COMPOSITION (Article 29.07 des Statuts et CONFAS 93.6.2, 100.1.1 et 1177)

[...] Au plus sept [7] membres nommés par le doyen parmi les professeurs de la Faculté et agréés par le Conseil de la Faculté.

Ce comité est présidé par le doyen [ou son représentant].

Afin de constituer le CONOM, le CÉLCAN :

- fait une liste par ordre prioritaire des candidats qu'il juge aptes à faire partie du Comité des nominations,
- fait réviser la liste par le doyen qui indique alors les candidats qui lui sont acceptables ; si aucun candidat n'est acceptable pour le doyen, le CÉLCAN fait de nouvelles propositions,
- present les candidats qui sont proposés par le CÉLCAN et acceptés par le doyen,
- fait rapport au CONFAS qui doit agréer la composition du Comité des nominations.

NOTE – Un professeur ne peut être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des Statuts)

Le mandat des membres est de trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le tiers des membres. [3]

LISTE DES MEMBRES	SECTEUR	DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ	FIN DU MANDAT
SCHMITZER, Andreea	3	chimie	<i>vice-doyenne et présidente</i>
BOIVIN, Rémi	2	criminologie	2025-05-31
BONI, Martha	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	2026-05-31
CONTOGOURIS, Ersy	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	2025-05-31
FURLONG, Kathryn	3	géographie	2025-05-31
GAGNÉ, Claudia	3	mathématiques et statistique	2027-05-31
GEOFFRION, Steve	2	psychoéducation	2026-05-31

COMITÉ DE LA PLANIFICATION (COPLAN)

MANDAT (CONFAS-5.2.1 et 1196)

Le COPLAN fait les études nécessaires et les recommandations appropriées pour que le Conseil de la Faculté puisse exercer les pouvoirs prévus aux alinéas f) et g) de l'article 8 de l'Annexe A des Statuts ; il étudie également toute affaire relative à la planification et fait au Conseil de la Faculté les recommandations qui s'imposent. Spécifiquement :

- f) fait aux corps universitaires compétents toute recommandation concernant la création, la fusion ou la suppression de départements de la Faculté ;
- g) établit les besoins prioritaires de la Faculté et fait à cet égard les recommandations appropriées.

COMPOSITION (CONFAS-5.2.3, 1177 et 1260)

[Le COPLAN se compose de sept [7] membres soit le président (vice-doyen) et six membres nommés par le CONFAS sur recommandation du CÉLCAN.]

[Il n'y a] pas de représentant étudiant au Comité de la planification.

NOTE – Un professeur ne peut être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-5.2.3, 1177 et 1260)

Le mandat des membres est de trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le tiers des membres. [3]

LISTE DES MEMBRES	SECTEUR	DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ	FIN DU MANDAT
SAHRAOUI, Houari	3	informatique et recherche opérationnelle	<i>vice-doyen et président</i>
BRUMMANS, Boris	2	communication	2025-05-31
LAROCHELLE, Catherine	1	histoire	2025-05-31
MARGOT, Joëlle	3	physique	2026-05-31
MOLLEN, Yvette	1	linguistique et traduction	2026-05-31
MOTTA OCHOA, Rossio	2	travail social	2027-05-31
VALLÉE-BÉLISLE, Alexis	3	chimie	2026-05-31

COMITÉ DES PROMOTIONS (COPROM)

MANDAT (Articles 29.07 et article 10 de l'Annexe A des Statuts, CONFAS 2.1 et 1196)

Le Conseil de la FAS délègue aux organismes et officiers désignés à l'article 27.04 des Statuts et au Règlement sur la nomination et la promotion de professeurs de la Faculté des arts et des sciences adopté par l'Assemblée universitaire le 10 avril 1972, le pouvoir que lui confère l'article 29 de la Charte, de recommander la promotion des professeurs et des autres membres du personnel enseignant.

COMPOSITION (Article 29.07 des Statuts, et CONFAS 93.6.2, 100.1.1 et 1177)

[...] Au plus sept [7] membres nommés par le doyen parmi les professeurs de la Faculté et agréés par le Conseil de la Faculté.

Ce comité est présidé par le doyen [ou son représentant].

Afin de constituer le COPROM, le CÉLCAN :

- fait une liste par ordre prioritaire des candidats qu'il juge aptes à faire partie du Comité des promotions,
- fait réviser la liste par le doyen qui indique alors les candidats qui lui sont acceptables ; si aucun candidat n'est acceptable pour le doyen, le CÉLCAN fait de nouvelles propositions,
- pressent les candidats qui sont proposés par le CÉLCAN et acceptés par le doyen,
- fait rapport au CONFAS qui doit agréer la composition du Comité des promotions.

NOTE – Un professeur ne peut être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des Statuts)

Le mandat des membres est de trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le tiers des membres. [3]

LISTE DES MEMBRES	SECTEUR	DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ	FIN DU MANDAT
SCHMITZER, Andreea	3	chimie	<i>vice-doyenne et présidente</i>
COOREN, François	2	communication	2027-05-31
HAINES, Victor	2	relations industrielles	2025-05-31
LAFRENIÈRE, David	3	physique	2027-05-31
NIE, Jian-Yun	3	informatique et recherche opérationnelle	2025-05-31
PAQUET, Suzanne	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	2025-05-31
TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction	2027-05-31

COMITÉ DE LA RECHERCHE (CORECH)

MANDAT (CONFAS-535, 1196 et CONFAS-377-4)

Le CORECH soutient les activités du vice-décanat à la recherche et à la création. Il conseille le CONFAS sur les politiques de l'Université en matière de recherche et sur l'élaboration des politiques propres de la Faculté en ces matières et dans les limites de sa juridiction. Il propose des mesures de nature à favoriser le développement de la recherche disciplinaire et interdisciplinaire au sein de la FAS.

COMPOSITION (CONFAS-1196, 1177,1260 et CONFAS-379-7)

Le CORECH se compose de sept membres dont le président (vice-doyen) et cinq membres élus par le CONFAS, sur recommandation du CELCAN. De ces cinq membres, trois proviendront respectivement des grands secteurs de la Faculté, tels que définis dans le document sur la politique de composition des Comités, un proviendra d'une école professionnelle, et un proviendra de l'un des trois secteurs pour compléter les expertises ou mieux répondre aux enjeux émergents de la recherche.

Le CORECH comprend un membre étudiant désigné parmi les étudiants gradués de la FAS par le Conseil représentant les étudiants tel que défini à l'article 37.01 des Statuts.

NOTE – Un professeur ne peut être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1196, 1177 et 1260)

Le mandat des membres est de trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le tiers des membres. [2]

LISTE DES MEMBRES	SECTEUR	DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ	FIN DU MANDAT
MONTPETIT, Éric	2	science politique	<i>vice-doyen et président</i>
BRETON, Sophie	3	sciences biologiques	2027-05-31
CHUNG, Ryoa	1	philosophie	2027-05-31
é CLAVETTE, Francis	3	mathématiques et statistique	2025-04-30
OUELLET-MORIN, Isabelle	2	criminologie	2027-05-31
SONNENTAG, Oliver	3	géographie	2025-05-31

é *membre étudiant aux cycles supérieurs*

COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES

MANDAT (CONFAS-1738)

Le Comité d'orientation est responsable de l'orientation, de la planification et de l'évaluation des diverses activités du Centre.

Il est responsable d'organiser et de gérer les activités d'animation scientifique du Centre : programme de conférences et de colloques, planification de la recherche subventionnée, développement des ressources documentaires, etc.

Il est responsable de la préparation d'un rapport des activités du Centre, qui doit être soumis annuellement au doyen.

Il est responsable de la préparation du rapport d'autoévaluation du Centre lorsque celui-ci est évalué dans le cadre de l'évaluation périodique des unités académiques ou dans le cadre de toute évaluation décidée par le doyen.

COMPOSITION (CONFAS-1738)

Le Comité d'orientation est formé du directeur du Centre, qui le préside, et de trois professeurs du secteur Lettres et sciences humaines de la Faculté, nommés par le doyen après consultation du CONFAS.

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1738)

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	SECTEUR	DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ	FIN DU MANDAT
RASCHLE, Christian	1	histoire, <i>directeur du Centre, président</i>	2027-05-31
BONNECHERE, Pierre	1	histoire	2026-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2025-05-31
PERREAULT, Jacques Y.	1	histoire	2025-05-31

COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES ASIATIQUES

MANDAT (CONFAS-1772)

Le Comité d'orientation est responsable de l'orientation, de la planification et de l'évaluation des diverses activités d'enseignement, de recherche, d'animation scientifique et de développement des collections du CETASE.

Il reçoit et approuve le rapport des activités du CETASE, qui doit être soumis annuellement au doyen.

Il reçoit et approuve le rapport d'autoévaluation du CETASE lorsque celui-ci est évalué dans le cadre de l'évaluation périodique des unités académiques ou dans le cadre de toute évaluation décidée par le doyen.

COMPOSITION (CONFAS-396-7)

Le Comité d'orientation est formé du directeur du CÉTASE, qui le préside, et de quatre professeurs issus, idéalement, de chacun des trois secteurs de la Faculté des arts et des sciences, avec un maximum de deux membres issus d'un même secteur, nommés par le doyen après consultation du CONFAS, pour des mandats de trois ans renouvelables. (Il n'est pas exclu que certains de ces professeurs soient par ailleurs membres du CETASE.).

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1772)

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES

	SECTEUR	DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ	FIN DU MANDAT
CAOUILLE, Dominique	2	science politique	2025-05-31
BERNIER, Bernard	2	anthropologie	2026-05-31
LUPASCU, Victoria	1	littératures et langues du monde	2025-05-31
LYONS, Adam	1	institut d'études religieuses	2025-05-31
N.			

COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

MANDAT (CONFAS-1806)

Le Comité d'orientation est responsable de l'orientation, de la planification et de l'évaluation des diverses activités du Centre.

COMPOSITION (CONFAS-1806)

Le Comité est formé du directeur du Centre d'études médiévales, qui le préside, et de trois professeurs du secteur Lettres et sciences humaines de la Faculté, nommés par le doyen après consultation du CONFAS.

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1806)

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	SECTEUR	DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ	FIN DU MANDAT
GIANINNI, Gabriele	1	littératures de langue française <i>directeur du Centre, président</i>	2027-05-31
GENEQUAND, Philippe	1	histoire	2025-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2025-05-31
TANTON, Kristine	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	2025-05-31

COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE DE LANGUES (COCL)

MANDAT (CONFAS-311-8)

Le Comité d'orientation du Centre de langues exerce les responsabilités dévolues aux comités de programmes, en ce qui concerne les projets de développement linguistique et pédagogique, ainsi que les propositions de création, de modification ou d'abolition de cours. Il est en outre responsable de la création ou de la modification des exigences de qualification pour les cours confiés aux chargés de cours.

COMPOSITION (CONFAS-311-8)

Le Comité assure la gouvernance académique du Centre de langues. Il est formé du vice-doyen aux études de 1er cycle de la FAS (membre d'office), du directeur du SAFIRE, du directeur du Centre de langues, de deux membres du corps professoral désignés par le doyen de la FAS, du responsable de la coordination et de l'animation académique également désigné par le doyen de la FAS, de deux responsables de cours de langue, de deux chargés de cours du Centre de langues, d'un étudiant désigné par un regroupement d'associations étudiantes.

DURÉE DU MANDAT

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	SECTEUR	DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ	FIN DU MANDAT
ACHILLE, Marie	2	psychologie	<i>vice-doyenne et présidente</i>
AUGER, Julie	1	linguistique et traduction	2025-05-31
FLOREA, Maria		Centre de langues	<i>directrice du Centre</i>
FRIEDMAN, Sorel		Centre de langues	<i>coordonnatrice des cours</i>
GENEQUAND, Philippe	1	histoire	<i>directeur du SAFIRE</i>
LODI, Gabriella		Centre de langues	<i>coord. et anim. académiques</i>
PALBA DE LA FUENTE, Anahi	1	littératures et langues du monde	2025-05-31
^c TAVARES MASCARENHAS, Alice		Centre de langues	2027-05-31
TOQUERO, Aranzazu		Centre de langues	<i>coordonnatrice des cours</i>
^c YIM, Seong-Sook	1	Centre de langues	2027-05-31
^é N.			
^é membre étudiant	^c	chargé de cours	

MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES ET INTERFACULTAIRES DE 1^{ER} CYCLE

COMITÉS DE PROGRAMMES FACULTAIRES (CONFAS-296-9.1)

GESTION ADMINISTRATIVE

Le programme facultaire relève de la FAS. Le doyen établit les modalités relatives à sa gestion administrative.

RESPONSABILITÉ ACADÉMIQUE

La gestion académique du programme est confiée à un responsable de programme nommé par le CEFAS, sur recommandation du doyen après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études de premier cycle.

Lorsque le programme est lié à un centre d'études ou au SAFIRE, le responsable de programme est le directeur du centre ou du SAFIRE.

COMITÉ DE PROGRAMME

CONSTITUTION

Le programme facultaire est sous la gouverne d'un comité de programme composé d'un minimum de quatre membres et d'un maximum de sept membres, nommés selon la procédure suivante :

- le responsable de programme est membre d'office ;
- deux à cinq professeurs nommés par le CEFAS sur recommandation du doyen, après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études de premier cycle et du responsable de programme ;
- un membre étudiant désigné par son association, dans le cas où les étudiants d'un programme facultaire sont constitués en association reconnue comme représentative des étudiants par l'Université de Montréal.

PRÉSIDENTE

Le responsable de programme agit à titre de président du comité de programme. Il doit s'assurer de la bonne marche du comité dans l'exécution de son mandat. Il a notamment la responsabilité de convoquer les réunions, d'établir l'ordre du jour et de voir au bon déroulement des séances.

DÉFINITION DU MANDAT

Le comité de programme encadre l'organisation, l'administration et l'évolution du programme. Notamment,

- a) il reçoit les propositions du responsable de programme relatives aux modifications du programme ou propose des modifications ; il suit l'évolution des cohortes d'étudiants ; il veille au bon déroulement et à la pertinence du programme ; il transmet toute recommandation au COÉT ;
- b) il donne son avis sur toute question relative au programme telle que le budget, le personnel enseignant, le cheminement des étudiants, etc. ;
- c) il se réunit au moins une fois par année ;
- d) il soumet au COÉT un rapport annuel de ses activités.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat du responsable de programme et des autres membres du comité est de trois ans.

Lorsque le responsable est directeur d'un centre ou directeur du SAFIRE, son mandat se termine en même temps que son mandat de direction.

COMITÉ DU PROGRAMME EN ANALYSE DES MÉGADONNÉES EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

GODBOUT, Jean-François	2	science politique, <i>responsable du programme</i>	2027-05-31
FOREST, Dominic	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2027-05-31
LACOURSE, Éric	2	sociologie	2027-05-31
De la SABLONNIÈRE, Roxanne	2	psychologie	2027-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME ANNÉE PRÉPARATOIRE

GENEQUAND, Philippe	1	histoire, <i>directeur académique du SAFIRE et responsable du programme</i>	2025-05-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2026-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2025-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME COMPLÉMENTS DE FORMATION

GENEQUAND, Philippe	1	histoire, <i>directeur académique du SAFIRE et responsable du programme</i>	2025-05-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2026-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2025-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE LA MINEURE ARTS ET SCIENCES

GENEQUAND, Philippe	1	histoire, <i>directeur académique du SAFIRE et responsable du programme</i>	2025-05-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2026-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2025-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN BIO-INFORMATIQUE

LEMIEUX, Sébastien		médecine et responsable du programme	2023-05-31
CSUROS, Miklos	3	informatique et recherche opérationnelle	2026-05-31
HAMEL, Sylvie	3	informatique et recherche opérationnelle	2025-05-31
é N.		biochimie et médecine moléculaire	
N.		biochimie et médecine moléculaire	

é membre étudiant

COMITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ASIATIQUES

CAOQUETTE, Dominic	2	science politique <i>responsable des programmes</i>	2025-05-31
BERNIER, Bernard	2	anthropologie	2026-05-31
LYONS, Adam	2	études religieuses	2026-05-31
LUPASCU, Victoria-Oana	1	littératures et langues du monde	2025-05-31
N.			

COMITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES CLASSIQUES

RASCHLE, Christian	1	histoire <i>responsable des programmes</i>	2026-05-31
BONNECHERE, Pierre	1	histoire	2026-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2026-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉTUDES FÉMINISTES, DES GENRES ET DES SEXUALITÉS – 1^{ER} CYCLE

DUFOUR, Pascale	2	science politique, <i>resp. des programmes intérim.</i>	2025-05-31
BILGE, Sirma	2	sociologie	2027-05-31
CHUNG, Ryoa	1	philosophie	2027-05-31
LÉTOURNEAU, Anne	1	études religieuses	2027-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉTUDES INTERNATIONALES 1^{ER} CYCLE

ROTHMAYR, Christine Allison	2	science politique, <i>responsable du programme</i>	2027-05-31
MÉRAND, Frédéric	2	science politique	2025-05-31
POITEVIN, Michel	2	sciences économiques	2027-05-31
WIERDA, Meagan	1	histoire	2025-05-31
N.		droit	

COMITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

GIANNINI, Gabriele	1	littératures de langue française, <i>responsable des programmes</i>	2026-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2026-05-31
PICHÉ, David	1	philosophie	2026-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES

BERNIER, Stéphanie	1	littératures de langue française, <i>responsable du programme</i>	2026-05-31
ARSENAULT, Mathieu	1	histoire	2025-05-31
VIGNEAULT, Louise	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	2026-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ ET TRANSITIONS

KING, James	3	géographie, <i>responsable des programmes</i>	2026-05-31
LEWIS, Joshua	2	sciences économiques	2026-05-31
LAPIERRE, Jean-François	3	sciences biologiques	2026-05-31
TEITELBAUM, Sara	2	sociologie	2026-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN NEUROSCIENCE COGNITIVE

GOSELIN, Frédéric	2	psychologie, <i>responsable du programme</i>	2025-05-31
DROUIN, Patrick	1	linguistique et traduction	2027-05-31
GALLAGHER, Anne	2	psychologie	2025-05-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2027-05-31
TRAUBE, Caroline		musique	2025-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE MINEURE EN SCIENCES COGNITIVES

TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction, <i>responsable du programme</i>	2027-05-31
KAO, Molly	1	philosophie	2027-05-31
LANGLAIS, Philippe	3	informatique et recherche opérationnelle	2027-05-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2027-05-31

COMITÉS DE PROGRAMMES INTERFACULTAIRES

(Protocoles spécifiques.)

Les comités de programmes interfacultaires sont régis par des protocoles établis et signés par les facultés partenaires.

Conformément aux statuts de l'Université, le doyen dirige les études de sa faculté et voit à l'application du Règlement des études en ce qui concerne les cours de sa faculté et les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente interfacultaire.

COMITÉ DU PROGRAMME DE LA MINEURE EN ÉTHIQUE ET DROIT

KAO, Molly	1	philosophie, responsable du programme	2027-05-31
CELENTANO, Denise	1	philosophie	2026-05-31
SIMON, Jonathan	1	philosophie	2027-05-31
N.		droit	

COMITÉ DE PROGRAMME DU BACCALaurÉAT EN MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

DAIGLE, France		médecine, <i>responsable du programme</i>	2024-05-31
ANGERS, Annie	3	sciences biologiques	2027-05-31
FITTIPALDI, Nahuel		médecine vétérinaire	2026-05-31
HIJRI, Mohamed	3	sciences biologiques	2027-05-31
N.		médecine	
N.		médecine	
N.		médecine	
N.	3	sciences biologiques	
é N.		microbiologie	
é N.		microbiologie	

é *membre étudiant*

COMITÉ DES PROGRAMMES EN ÉTUDES AUTOCHTONES

BOUSQUET, Marie-Pierre	2	anthropologie, <i>responsable des programmes</i>	2026-05-31
ARSENAULT, Mathieu	1	histoire	2026-05-31
JACCOUD, Mylène	2	criminologie	2025-05-31
N.		droit	

MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES, INTERFACULTAIRES ET CONJOINTS – ÉTUDES SUPÉRIEURES

COMITÉS DE PROGRAMMES FACULTAIRES

(CONFAS-296-9.2)

GESTION ADMINISTRATIVE

Le programme facultaire relève de la FAS. Le doyen établit les modalités relatives à sa gestion administrative.

RESPONSABILITÉ ACADÉMIQUE

La gestion académique du programme est confiée à un responsable de programme nommé par le CEFAS, sur recommandation du doyen après avoir pris avis auprès du vice-doyen responsable des études supérieures.

COMITÉ DE PROGRAMME

CONSTITUTION

Le programme facultaire est sous la gouverne d'un comité de programme composé d'un minimum de quatre membres et d'un maximum de sept membres, désignés selon la procédure suivante :

- le responsable du programme et le vice-doyen responsable des études supérieures ou son représentant sont membres d'office ;
- deux à cinq professeurs nommés par le CEFAS sur recommandation du doyen, après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études supérieures et du responsable de programme ;
- un membre étudiant désigné par son association, dans le cas où les étudiants d'un programme facultaire sont constitués en association reconnue comme représentative des étudiants par l'Université de Montréal.

PRÉSIDENTE

Le vice-doyen responsable des études supérieures ou son représentant agit à titre de président du comité de programme. Le rôle de président consiste à s'assurer de la bonne marche du comité dans l'exécution de son mandat. Il a notamment la responsabilité de convoquer les réunions, d'établir l'ordre du jour et de voir au bon déroulement des séances.

DÉFINITION DU MANDAT

Le comité de programme encadre l'organisation, l'administration et l'évolution du programme. Notamment,

- a) il reçoit les propositions du responsable de programme relatives aux modifications du programme ou propose des modifications ; il suit l'évolution des cohortes d'étudiants ; il veille au bon déroulement et à la pertinence du programme ; il transmet toute recommandation au COÉTSUP ;
- b) il donne son avis sur toute question relative au programme telle que le budget, le personnel enseignant, le cheminement des étudiants ;
- c) il se réunit au moins une fois par année ;
- d) il soumet au COÉTSUP un rapport annuel de ses activités.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat du responsable de programme et des autres membres du comité est de trois ans.

COMITÉ DES PROGRAMMES EN ADMINISTRATION SOCIALE

COUSINEAU, Marie-Marthe	2	criminologie, <i>responsable du programme</i>	2025-05-31
RODRIGUEZ DEL BARRIO, Lourdes	2	travail social	2027-05-31
BORGES DA SILVA, Roxane		ESPUM	2027-05-31

COMITÉ DE PROGRAMMES EN ÉDITION NUMÉRIQUE

FOREST, Dominic	2	bibliothéconomie et sciences de l'information <i>responsable du programme</i>	2025-05-31
DE MAEYER, Juliette	2	communication	2026-05-31
NIEMAN, Tanja		directrice d'Érudit	2026-05-31
SINATRA, Michael	2	littératures et langues du monde,	2025-05-31
VITALI ROSATI, Marcello	1	littératures de langue française	2026-05-31

COMITÉ DES PROGRAMMES EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

TEITELBAUM, Sara	1	sociologie, <i>responsable des programmes</i>	2027-05-31
AMYOT, Marc	3	sciences biologiques	2026-05-31
HAYES, Patrick	3	chimie	2025-31-05
LACHAPELLE, Érick	2	science politique	2026-05-31
PEREZ, Liliana	3	géographie	2025-05-31
ZAHEDI, Mithra		aménagement	2025-05-31

COMITÉ DES PROGRAMMES EN ÉTUDES FÉMINISTES, DES GENRES ET DES SEXUALITÉS – 2^E CYCLE

MARTIN, Patricia	3	géographie, <i>resp. des programmes (intérim.)</i>	2025-05-31
BILGE, Sirma	2	sociologie	2027-05-31
CHAE, Sophia	2	démographie et sciences de la population	2027-05-31
CHUNG, Ryoa	1	philosophie	2027-05-31
LEE, Edouard	2	travail social	2027-05-31
LÉTOURNEAU, Anne	1	études religieuses	2027-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN RÉCITS ET MÉDIAS AUTOCHTONES

GENEQUAND, Philippe	1	histoire, <i>responsable du programme (intérim.)</i>	2025-05-31
ARSENAULT, Mathieu	2	histoire	2027-05-31
CHAPLIER, Mélanie	2	communication	2027-05-31
MOYES, Lianne	1	littératures et de langues du monde	2025-05-31

COMITÉ DES PROGRAMMES DE SOCIÉTÉ, POLITIQUES PUBLIQUES ET SANTÉ

CARDE, Estelle	2	sociologie <i>responsable des programmes</i>	2027-05-31
FOX, Stéphanie	2	communication	2026-05-31
MINN, Pierre	2	anthropologie	2026-05-31

COMITÉS DE PROGRAMMES INTERFACULTAIRES ET DE PROGRAMMES CONJOINTS

(Protocoles spécifiques.)

Les comités de programmes interfacultaires et de programmes conjoints sont régis par des protocoles spécifiques entre les facultés ou les institutions partenaires.

COMITÉ DU PROGRAMME EN ARTS, CRÉATION ET TECHNOLOGIES

ARSENAULT, Dominic	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels, <i>responsable du programme</i>	2026-05-31
BERNIER, Nicolas		musique	2027-05-31
DOONAN, Natalie	2	communication	2025-05-31
ROY, Sébastien	3	informatique et recherche opérationnelle	2026-05-31
VITALI ROSATI, Marcello	1	littératures de langue française	2026-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN HISTOIRE DE L'ART

ALVAREZ, ANALAYS	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels <i>responsable du programme FAS</i>	2026-05-31
PAQUET, Suzanne	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	2026-05-31

COMITÉ DES PROGRAMMES EN ÉTUDES INTERNATIONALES 2^e CYCLE

GRONDIN, David	1	communication <i>responsable des programmes</i>	2026-05-31
DIMITROVA, Diana	2	études religieuses	2027-05-31
ROTHMAYR, Christine Allison	2	science politique	2026-05-31
SIROIS, Guillaume	2	sociologie	2025-05-31
VIVES GONZALEZ, Luna	2	géographie	2028-05-31
WIERDA, Meagan	2	histoire	2027-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉTUDES JUIVES

BLATTBERG, Charles	2	science politique <i>responsable du programme</i>	2026-05-31
BARTON, Déborah	1	histoire	2024-05-31
BERGO, Bettina	1	philosophie	2027-05-31
GONZALEZ DIEGUEZ, Guadalupe	1	études religieuses	2024-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE JOURNALISME

DE MAEYER, Juliette	2	communication, <i>responsable du programme</i>	2028-12-31
BERGERON, Caroline		faculté d'éducation permanente	2027-05-31
FOURNIER, Sylvie		journaliste	2024-05-31
MARQUIS, Jean-Pierre		vice-doyen aux études et secrétaire à la FÉP	2027-05-31
THIBAUT, Simon	2	science politique	2027-05-31
N.		droit	

COMITÉ DU PROGRAMME DE MUSÉOLOGIE

BERNIER, Christine	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels, <i>responsable du programme</i>	2025-05-31
COOK, Katherine	2	anthropologie	2025-05-31
PERRON, Bernard	1	Histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	2025-05-31
SAUVÉ, Jean-Sébastien	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2025-05-31
N.			

COMITÉ DU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES 3^e CYCLE

FORTIN, Sylvie	2	anthropologie, <i>responsable du programme</i>	2026-05-31
LEMAY, Violaine		droit	2026-05-31
RODRIGUEZ DEL BARRIO, Lourdes	2	travail social	2026-05-31
SINATRA, Michael	1	littératures et langues du monde	2026-05-31
SOULIÈRES, Maryse	2	travail social	2026-05-31
TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction	2026-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN TRAVAIL SOCIAL

FIRBANK, Oscar E.	2	travail social, <i>responsable du programme FAS</i>	2026-05-31
ESPOSITO, Tonino	2	travail social	2024-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN STATISTIQUE, OPTION BIostatistique

DUCHESNE, Pierre	3	mathématiques et stat., <i>responsable du programme</i>	2026-05-31
COULOMBE, Janie	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
MAIRE, Florian	3	mathématiques et statistique	2026-05-31
MASSÉ, Benoit		ESPUM	2025-05-31

MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES BIDISCIPLINAIRES

(CONFAS-296-9.3)

GESTION ADMINISTRATIVE

Les programmes bidisciplinaires relèvent administrativement de l'un des départements concernés. La désignation du département responsable de l'administration du programme est du ressort de la direction de la Faculté et repose sur des critères de planification des ressources.

RESPONSABILITÉ ACADÉMIQUE

La gestion académique du programme est confiée à un responsable de programme, nommé par le CEFAS, sur recommandation du doyen, après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études du cycle concerné et consulté les directeurs des départements partenaires.

COMITÉ DE PROGRAMME

CONSTITUTION

Tout programme bidisciplinaire est sous la gouverne d'un comité de programme composé :

- du responsable de programme ;
- des directeurs des départements partenaires ;
- d'un professeur nommé par l'assemblée d'un des départements concernés, autre que celui du responsable de programme, sur la recommandation du directeur ;
- d'un membre étudiant désigné par son association dans le cas où les étudiants d'un programme bidisciplinaire sont constitués en association reconnue comme représentative des étudiants par l'Université de Montréal.

PRÉSIDENTE

Le responsable de programme agit à titre de président du comité de programme. Il doit s'assurer de la bonne marche du comité dans l'exécution de son mandat. Il a notamment la responsabilité de convoquer les réunions, d'établir l'ordre du jour et de voir au bon déroulement des séances.

DÉFINITION DU MANDAT

Le Comité de programme encadre l'organisation, l'administration et l'évolution du programme. Notamment,

- a) il reçoit les propositions du responsable de programme relatives aux modifications du programme ou propose des modifications ; il suit l'évolution des cohortes d'étudiants ; il veille au bon déroulement et à la pertinence du programme ; il transmet toute recommandation au COÉT ou COÉTSUP selon le cycle du programme ;
- b) il donne son avis sur toute question relative au programme telle que le budget, le personnel enseignant, le cheminement des étudiants, etc. ;
- c) il se réunit au moins une fois par année ;
- d) il soumet au COÉT ou au COÉTSUP, selon le cycle du programme, un rapport annuel de ses activités.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat du responsable et des membres du comité est de trois ans. Cette règle ne s'applique pas aux directeurs de départements nommés pour la durée de leur mandat.

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN COMMUNICATION ET POLITIQUE 1^{er} CYCLE

ROTHMAYR, Christine Allison	2	science politique, <i>responsable du programme</i>	2027-05-31
BENOIT-BARNÉ, Chantal	2	communication	2025-05-31
GRONDIN, David	2	communication	2027-05-31
MÉRAND, Frédéric	2	science politique	2026-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUE

OUELLETTE, Nadine	2	démographie et sciences de la population, <i>responsable du programme</i>	2027-05-31
DILLON, Lisa	2	démographie et sciences de la population	2027-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
MAIRE, Florian	3	mathématiques et statistique	2027-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCONOMIE ET POLITIQUE

BEAUDONNET, Laurie	2	science politique, <i>responsable du programme</i>	2025-05-31
MÉRAND, Frédéric	2	science politique	2026-05-31
PROULX, Jean	2	sciences économiques	2025-05-31
N.	2	sciences économiques	

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCRITURE DE SCÉNARIO ET CRÉATION LITTÉRAIRE

RAYNAULD, Isabelle	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels, <i>responsable du programme</i>	2025-05-31
OBERHUBER, Andrea	1	littératures de langue française	2027-05-31
PERREAULT, Jacques	1	littératures de langue française	2025-05-31
PERRON, Bernard	1	histoire de l'art, de cinéma et de médias audiovisuels	2026-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES ALLEMANDES ET HISTOIRE

MEUNE, Manuel	1	littératures et langues du monde, <i>responsable du programme</i>	2025-05-31
BARTON, Deborah	1	histoire	2027-05-31
HUBERT, Ollivier	1	histoire	2028-05-31
MEUNE, Manuel	1	littératures et langues du monde	2028-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES CLASSIQUES ET ANTHROPOLOGIE

BOUCHARD, Elsa	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2026-05-31
PERRON, Bernard	2	anthropologie	2026-05-31
RASCHLE, Christian	1	histoire	2027-05-31
N.	2	anthropologie	

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN HISTOIRE ET ÉTUDES CLASSIQUES

BOUCHARD, Elsa	1	philosophie, responsable du programme	2026-05-31
BONNECHÈRE, Pierre	1	histoire	2026-05-31
HUBERT, Ollivier	1	histoire	2028-11-30
RASCHLE, Christian	1	histoire	2027-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE ANGLAISE ET FRANÇAISE

MALCOLM, Jane	1	littératures et langues du monde, <i>responsable du programme</i>	2027-05-31
MEUNE, Manuel	1	littératures et langues du monde	2028-05-31
OBERHUBER, Andrea	1	littératures de langue française	2027-05-31
PERREAULT, Jacques Y.	1	littératures de langue française	2025-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET LINGUISTIQUE

TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction, <i>responsable du programme</i>	2026-05-31
AUGER, Julie	1	linguistique et traduction	2025-05-31
OBERHUBER, Andrea	1	littératures de langue française	2027-05-31
PERREAULT, Jacques Y.	1	littératures de langue française	2025-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET PHILOSOPHIE

KAO, Molly	1	philosophie	2027-05-31
LEDUC, Christian	1	philosophie	2026-05-31
OBERHUBER, Andrea	1	littératures de langue française	2027-05-31
PERREAULT, Jacques Y.	1	littératures de langue française	2025-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET ÉCONOMIE

LEWIS, Joshua	2	sciences économiques, <i>responsable du programme</i>	2025-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
PROULX, Jean	2	sciences économiques	2025-05-31
N.	3	mathématiques et statistique	

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

BOYER, Michel	3	informatique et recherche opérationnelle, <i>responsable du programme</i>	2026-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
HAMEL, Sylvie	3	informatique et recherche opérationnelle	2025-05-31
N.	3	mathématiques et statistique	

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE

MACKENZIE, Richard	3	physique, <i>responsable de programme</i>	2027-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
SHELUKHIN, Egor	3	mathématiques et statistique	2025-05-31
ST-LOUIS, Nicole	3	physique	2025-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHILOSOPHIE ET ÉTUDES CLASSIQUES

BANDINI, Aude	1	philosophie <i>responsable du programme</i>	2026-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2026-05-31
LEDUC, Christian	1	philosophie	2026-05-31
RASCHLE, Christian	1	histoire	2027-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHYSIQUE ET INFORMATIQUE

HEZAVEH, Yashar	3	physique, <i>responsable du programme</i>	2027-05-31
BOYER, Michel	3	informatique et recherche opérationnelle	2025-05-31
HAMEL, Sylvie	3	informatique et recherche opérationnelle	2025-05-31
ST-LOUIS, Nicole	3	physique	2025-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE

SALLÉE, Nicolas	2	sociologie, <i>responsable du programme</i>	2027-05-31
DE LA SABLONNIÈRE, Roxane	2	psychologie	2025-05-31
KEMPENEERS, Marianne	2	sociologie	2025-05-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2027-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN SCIENCE POLITIQUE ET PHILOSOPHIE

NADEAU, Christian	2	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2026-05-31
LEDUC, Christian	1	philosophie	2026-05-31
MÉRAND, Frédéric	2	science politique	2026-05-31
SIMARD, Augustin	2	science politique	2026-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE TRADUCTION, TROISIÈME LANGUE

MEUNE, Manuel	1	littératures et langues du monde, <i>responsable du programme</i>	2025-05-31
DROUIN, Patrick	1	linguistique et traduction	2027-05-31
RIEL-SALVATORE, Julien	1	littératures et langues du monde	2027-05-31
N.	1	linguistique et traduction	

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE (AU)

COMPOSITION (Article 19 de la Charte, Articles 19.01 e) et 19.01 h) des Statuts)

Outre le recteur, les vice-recteurs, les doyens et les personnes nommées par le Conseil, l'Assemblée se compose des membres suivants :

- [...]
- e) dix-sept professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de la Faculté des arts et des sciences;
[...]
- h) cinq membres de la Faculté des arts et des sciences élus par et parmi les chargés de cours;
[...]

On ne peut élire à l'assemblée plus de deux membres d'un même département par catégorie.

DURÉE DU MANDAT (Article 19.02 des Statuts)

[...]

La durée du mandat des membres de l'assemblée qui ne sont pas nommés d'office est de quatre ans. Ce mandat n'est renouvelable consécutivement qu'une fois.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen et membre d'office</i>
<u>Professeurs de carrière (alinéa e)</u>			
BISSONNETTE, Jean-François	2	sociologie	2027-05-31
DÉCARY-HÉTU, David	2	criminologie	2026-05-31
FALLU, Jean-Sébastien	2	psychoéducation	2025-05-31
HALL, Ingrid	2	anthropologie	2027-05-31
HAMDAN, Ahmad	3	physique	2027-05-31
HAMZAH, Dyala	1	histoire	2026-05-31
LAPLANTE, Audrey	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2027-05-31
LEFEBVRE, Solange	1	études religieuses	2025-05-31
MACDONALD, Ian Thomas	2	relations industrielles	2025-05-31
MAS, Sabine	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2028-05-31
MAUGÈRE, Amélie	2	travail social	2025-05-31
MOLOTCHNIKOFF, Stéphane	3	sciences biologiques	2026-05-31
NADEAU, Christian	1	philosophie	2025-05-31
PAPILLON, Martin	2	science politique	2025-05-31
RIEL-SALVATORE, Julien	2	anthropologie	2025-05-31
SAUL, Samir	1	histoire	2028-05-31
SYRIANI, Eugene	3	informatique et recherche opérationnelle	2027-05-31
<u>Autres membres du personnel enseignant (alinéa h)</u>			
DAIGLE, Caroline	3	sciences biologiques	2025-05-31
GUAY, Françoise	2	sociologie	2026-05-31
LAIRINI, Najib	1	littératures et langues du monde	2026-05-31
LEWIS, David	2	anthropologie, CETASE, histoire	2027-05-31
SIMONEAU, Ann Claude	2	psychologie	2026-05-31

OFFICIERS DE LA FAS SIÉGEANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES (COMET)

COMPOSITION (Article 22.01 des Statuts)

Outre le recteur, les vice-recteurs responsables de l'enseignement, de la recherche et de la planification, les présidents des sous-commissions de la commission des études et les doyens, la Commission des études se compose des membres suivants :

- a) cinq membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée [universitaire], dont trois professeurs et deux chargés de cours;
- b) au plus, deux membres indépendants parmi des diplômés nommés par un conseil représentant les diplômés de l'Université;
- c) quatre membres nommés par un conseil représentant les étudiants de l'Université;
- d) les directeurs des écoles affiliées, ou leur représentant;
- e) un membre du personnel de soutien et deux membres du personnel de la recherche, nommés par le Conseil [de l'Université] sur recommandation de l'assemblée;
- f) tout autre membre nommé par le Conseil [de l'Université], sur recommandation de l'assemblée, dont celui-ci peut limiter les pouvoirs.

MANDAT (Article 50.01 des Statuts)

Le mandat d'un membre d'un organisme de l'université, à l'exception du comité exécutif et des conseils de faculté, est de quatre ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

LISTE DES MEMBRES

	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen et membre d'office</i>
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	2027-05-31